... bonnes à un point ... de la ... obligatoire de l'École par l'enfant. La loi scolaire, jusqu'ici, ne prévoit que des obstacles matériels à cette fréquentation, elle ne prévoit pas les obstacles d'ordre moral survenus récemment. Il faut libérer l'instituteur de toutes les difficultés qui ont été suscitées par certaines ligues.

M. Buisson, cependant, ne se refuse pas à accepter la collaboration des pères de famille dans l'œuvre de l'école.

Il estime qu'il y a là intérêt à ce que les parents, qu'ils soient socialistes ou catholiques, républicains ou non, s'intéressent à l'œuvre de l'éducation nationale.

Il préconise l'introduction des pères de famille dans les Commissions scolaires ; ils pourront s'expliquer, réclamer au besoin et il sera possible de leur donner sans heurt, ni conflit, satisfaction.

Quant au clergé qui prétendrait faire la guerre à l'École laïque, en entraver la fréquentation par des moyens inacceptables, il tomberait sous l'article 35 de la loi de séparation.

L'orateur dit qu'il ne veut pas de lois exceptionnelles, mais seulement l'application des lois en vigueur et notamment, le vote du projet déposé par M. Briand, quand il était Ministre de l'Instruction publique, sur l'obligation scolaire. (Applaudissements.)

L'ensemble du problème scolaire repose avant tout sur cette obligation.

A l'appui de son affirmation, M. Buisson explique qu'au point de vue du nombre d'illettrés, la France occupe un rang élevé, et un grand nombre d'illettrés existent dans les régiments. D'autre part, à ceux qui savent lire et écrire, on n'a pas donné souvent le complément d'instruction et d'éducation que les enfants reçoivent dans divers pays voisins.

L'orateur demande ensuite l'égalité des enfants devant l'instruction pour que tous puissent largement développer leurs facultés pour le bien général de la société, mais c'est surtout du côté de l'enseignement professionnel que doivent se porter les efforts.

Se résumant, M. Buisson déclare qu'il faut l'obligation scolaire vraie, non plus limitée aux proportions étroites de 1879 et 1880 mais avec une large extension, à un âge plus élevé.

La suite du débat est renvoyée à demain.

Encore une interpellation

Une interpellation de M. Dreion sur la portée des déclarations du Gouvernement est déposée ; la jonction au débat en cours est ordonnée.

MM. Chastenet, Lebecq, Guiche sont élus membres du Comité consultatif des assurances sur la vie et des entreprises de capitalisation.

La séance est levée à 6 heures 25.

AU SÉNAT

Au Groupe de l'Arbitrage

Paris, 16 juin.

Le groupe parlementaire de l'arbitrage, réuni au Sénat, a reçu hier M. Hermès de Fonseca, président de la République du Brésil. En lui souhaitant la bienvenue, M. d'Estournelles de Constant a rappelé que le Brésil a inscrit dans sa constitution le principe de l'arbitrage international et l'interdiction de la conquête.

LA SÉANCE

Le Sénat, présidé par M. Antonin Dubost, prend en considération la proposition de M. Ferdinand Dreyfus sur les infractions imputables aux mineurs de douze ans, les tribunaux pour enfants et la liberté surveillée.

Le Sénat prend également en considération la proposition de M. Étienne Flandin sur la mendicité et le vagabondage.

Les recherches de la paternité

On reprend la première délibération sur la proposition relative à la recherche de la paternité.

M. de Lamarzelle présente quelques observations sur le paragraphe 4 de l'article 2, ainsi conçu :

« La paternité peut être judiciairement déclarée dans le cas où il y a cohabitation notoire [illegible] »

Ce paragraphe, modifié par un amendement de M. Richard auquel se rallie M. de Lamarzelle, est adopté.

L'ensemble de l'article 2 est adopté.

L'article 3 (cas où l'action en recherche de la paternité ne sera pas recevable) est mis en délibération.

M. Louis Martin. — Les dispositions de l'article 3 me paraissent superflues. Elles me semblent même dangereuses.

M. [illegible] défend un amendement tendant à la suppression de l'article.

Une longue discussion s'engage à ce sujet entre MM. [illegible] Goujon, de Lamarzelle, Gossjean, Guillier, Rieu, Bérenger.

L'amendement de M. Girard est adopté ainsi que l'ensemble de l'article 3.

Sur l'article 4, la commission accepte un amendement de M. Louis Martin permettant à la mère, même mineure, d'introduire l'action, au nom de l'enfant mineur.

M. Boivin-Champeaux demande qu'un tuteur légal soit adjoint à la mère pour cette action.

M. Guillier, rapporteur, fait remarquer qu'il n'est pas nécessaire de s'expliquer à ce sujet d'une manière spéciale. L'application pure et simple de la loi de 1907 est suffisante.

M. Félix Martin demande le renvoi de l'article 4 à la commission.

M. Boudenoot. — Je demande qu'on s'en tienne au droit commun et à l'application de l'article 389 du code civil.

Finalement la commission acceptant le texte de M. Louis Martin, la modification proposée par lui est adoptée avec le premier paragraphe de l'article 4.

La suite de la discussion est renvoyée à demain, 3 heures.

La séance est levée à 6 heures.

LES INONDATIONS EN ALLEMAGNE

La crue du Rhin prend des proportions inquiétantes. A midi, hier, le fleuve était à 5 m. 50 au-dessus de l'étiage. Les télégrammes d'amont annoncent une tendance à la croissance.

Les autorités prennent des mesures de précaution.

Sur la rive droite du Petit-Bâle l'eau envahit les quais.

Augsbourg est menacé par le débordement du Lech. Certains quartiers de la basse ville sont inondés. Les maisons de la basse ville ont été évacuées.

La Catastrophe du « Pluviôse »

Amener le « Pluviôse » au bord du quai de la Colonne paraît chose difficile : Dès lors l'extraction des corps se poursuivra lentement.

Calais, 16 juin.

Le chaland venant de Cherbourg est arrivé.

Les scaphandriers sont parvenus à mailler six chaînes sur le *Pluviôse* au cours de la journée de jeudi. Pour mailler les deux dernières, on éprouva de grandes difficultés en raison de l'inclinaison du bâtiment et d'ailleurs, le maillage de l'une d'elles serait sans utilité, les tôles sur lesquelles elle est fixée ayant cédé, et la boucle ne pouvant supporter sa part du poids total.

Il faudrait, en admettant que l'on poursuive l'idée de relevage, passer une chaîne sur le *Pluviôse* par la ceinture.

Mais encore à quoi bon ? En effet, le submersible étant échoué dans une sorte de chenal, creusé au milieu du port, pour permettre le passage aux gros navires, il faudrait pour l'amener contre le quai de la Colonne, l'élever de 4 m. 10 et le groupe chalands-*Pluviôse*, constitué comme il le fut en mer, nécessite un tirant d'eau de 8 mètres. C'est dire que le déplacement du submersible nécessite une hauteur d'eau de 12 mètres, laquelle n'est jamais atteinte au bassin du Paradis, même avec une marée de vive eau.

L'impossibilité de transporter le *Pluviôse*, par les moyens préconisés jusqu'à ce jour, fait prévoir qu'un long temps s'écoulera encore, avant que nous voyons la fin de la besogne d'extraction des cadavres.

Sans doute se résignera-t-on à attendre le retour des marées de vive eau, qui se produirait dans huit jours et, alors encore on se trouvera esclave du flux ou du reflux, c'est-à-dire qu'on ne pourra guère sortir que trois ou quatre cadavres par jour.

Les Échevins de Bruxelles à Paris

L'Étoile Belge annonce que, sur l'invitation du président du Conseil municipal de Paris, le bourgmestre et trois échevins de Bruxelles se rendront à Paris le 15 juillet prochain. Cette visite coïncidera avec la visite des souverains belges à Paris.

La date du voyage à Bruxelles du président de la République et des membres du Conseil municipal de Paris serait fixée au cours de cette visite.

Les Congrès des P. T. T.

A la séance d'hier, du Congrès des P. T. T. qui se tient à Marseille, ainsi que nous l'avons dit, M. Pauron, secrétaire des brigades de réserve, a présenté une motion tendant à remercier M. Millerand pour les réintégrations déjà effectuées, et lui demander de rendre aux camarades réintégrés les services qu'ils avaient avant la révocation.

M. Subra, de Paris, s'est élevé contre l'adoption de cette motion, qui finalement a été renvoyée à la commission.

Quand M. Pauron veut prendre la parole, des murmures s'élèvent. Le secrétaire général du syndicat des lignes parvient cependant à se faire entendre. Malgré l'hostilité qu'on lui témoigne, il fait appel à l'union entre les diverses fractions des P. T. T., « nécessaire, dit-il, pour que de ce Congrès sorte une Fédération nationale des services postaux ».

Les Rédacteurs des Postes

L'Association des rédacteurs des postes de France et des colonies a tenu, hier matin, à la mairie du 1er arrondissement, à Paris, la première séance de son congrès annuel. Fondée en 1906, cette association compte environ 900 membres, c'est-à-dire la presque unanimité des rédacteurs des P. T. T. qui, nommés par voie de concours spécial ouvert aux agents, commis et commis principaux, constituent la catégorie où se recrute à peu près exclusivement le personnel des emplois supérieurs de l'Administration des postes.

Après la vérification des mandats, les délégués ont envoyé au président du conseil et au ministre des travaux publics des dépêches pour les assurer « de l'attachement des rédacteurs et de leur dévouement à leurs obligations professionnelles ».

Le congrès a décidé de demander une audience au ministre des travaux publics pour attirer son attention sur la situation faite par un décret du 25 avril dernier aux rédacteurs des services spéciaux et des services départementaux. Ce décret créé à ces rédacteurs des services départementaux une infériorité véritable par rapport aux rédacteurs de l'administration centrale, bien qu'ils soient sortis les uns et les autres du même concours et que jusqu'à présent leurs situations aient été identiques.

Ce n'est que lorsqu'ils connaîtront la réponse du ministre que les délégués examineront les mesures qu'il convient de prendre.

Le congrès qui doit durer trois jours va s'occuper de la question du « statut des fonctionnaires » et sera amené, à ce propos, à se prononcer sur l'affiliation de l'Association à la Fédération des fonctionnaires.

La terre tremble
en Espagne

Madrid, 16 juin.

L'Observatoire de Madrid a enregistré à 4 h. 30, ce matin, une légère secousse de tremblement de terre à Madrid. A Cordoue, on a ressenti des secousses à 4 h. 13 et à 4 h. 15; la première d'une durée de quatre secondes, et l'autre de six secondes.

De nombreux habitants se sont enfuis épouvantés.

A Alméria, à 4 h. 30, une secousse de tremblement de terre, d'une durée de huit secondes, a été ressentie ; les habitants ont été pris de panique. Il n'y a eu aucune victime. Plusieurs édifices ont été endommagés.

Les dépêches annoncent que la secousse a été ressentie à Malaga et à Porioca.

Dans cette dernière localité, une autre secousse, moins forte, a été enregistrée à 6 h. 20. Elle a été enregistrée par les appareils de Florence et de Breslau.

Une dépêche de Washington, que le sismographe a enregistrée, annonce un tremblement de terre d'une intensité considérable, à une distance d'environ 4000 milles de Washington. Ces secousses ont commencé à 1 h. 48 du matin et ont duré jusqu'à 4 h. 11.

On télégraphie de Saint-Louis que le sismographe a enregistré un tremblement de terre qui a duré 1 h. 9 m. dans la direction de l'Est à l'Ouest avec des oscillations violentes à une distance de 2500 à 3000 milles à l'Ouest ; la vibration principale a eu lieu à minuit 50.

Accident de montagne

Un mort, une blessée

Grenoble, 16 juin.

Un détachement de chasseurs alpins, sous la conduite du lieutenant Tonchon, a trouvé ce matin, dans un précipice avoisinant le torrent de la Reize, commune de Pommiers, arrondissement de Grenoble, deux touristes qui y étaient tombés.

L'un des deux voyageurs, M. Allimand, 28 ans, industriel à Rives, était mort ; sa compagne de route, Mme Beronnet, a été recueillie vivante et couverte de contusions.

Cette dernière a déclaré que leur chute remontait à dimanche dans l'après-midi.

La Tribune de l'École laïque

MÈCHE ÉVENTÉE

C'est extraordinaire, mais c'est ainsi : il y avait autrefois la question d'Orient. Il y a aujourd'hui la « question Gurnaud ».

On sait de quoi il s'agit.

M. Gurnaud, avocat à la cour d'appel, a fait paraître, il y a quelque temps, un volume, où, sous le titre de : *La Crise de l'École laïque, l'École et la Famille*, l'auteur exprime le vœu de voir « l'institution [illegible] perilleux et la famille assurée d'obtenir place dans les conseils de l'enseignement public. »

M. Gurnaud, non content d'avoir fait paraître ce livre chez Perrin, a publié de nombreux articles de revues et a, de plus, organisé des conférences contradictoires ici et là sur la question.

En résumé, M. Gurnaud voudrait constituer autour des écoles un conseil, composé de pères de famille, nommé par les pères, mères, tuteurs ou personnes responsables dont les enfants fréquentent les écoles primaires. C'est la suppression des délégués cantonaux désignés par le conseil départemental et leur remplacement par des délégués cantonaux nommés par les chefs de famille. M. Gurnaud voit dans son système une collaboration plus étroite entre l'école et la famille. Il y trouve surtout un contrôle, car son projet donne aux conseils cantonaux le droit d'émettre un avis sur les livres placés entre les mains des enfants. M. Gurnaud, en soutenant sa thèse, s'est fait insinuant, cajoleur, séduisant. Écoutez-le :

> Notre Conseil cantonal favorisera l'essor des revendications familiales, nécessairement différentes si la circonscription cantonale est agricole ou industrielle, si les parents groupés sont Bretons ou Comtois, Flamands ou Gascons, Poitevins ou Savoyards. Rouage essentiellement décentralisateur, protégé contre la politique par sa constitution même, le Conseil cantonal fera entendre, dans le grand concert de l'enseignement national, la voix de la petite patrie : il sera l'écho de ses aspirations morales et de ses intérêts matériels. Entre les maîtres et lui s'établiront de constants rapports, et une influence réciproque, bienfaisante pour tous, naîtra de l'heureuse harmonie de leurs relations. Bien plus, il sera pour le corps enseignant primaire un sûr appui contre les ingérences dont il est victime. »

Comment voulez-vous lutter contre un homme qui s'adresse tout à la fois aux Bretons, aux Comtois, aux Flamands, aux Gascons, aux Poitevins et aux Savoyards, qui fait appel à la décentralisation, à l'harmonie, au concert de l'enseignement national, à l'écho des aspirations morales et des intérêts matériels et aussi à la voix de la petite patrie.

De bons républicains s'y sont laissés prendre... Un député socialiste, M. Eugène Fournière, a publié, il y a peu de temps, dans la *Dépêche*, de Toulouse, ces lignes :

> De ce que les conservateurs ont fait le meilleur accueil à la proposition de M. Gurnaud, il ne s'ensuit pas que nous devions la repousser. Au risque d'être pour une fois accusé de pactiser avec la réaction, je crois que les pères de famille ont leur mot à dire et leur surveillance à exercer en matière scolaire. Ils n'exerceront pas seulement ainsi un droit, mais rempliront un devoir dont beaucoup d'entre eux se désintéressent actuellement.

Eh bien ! l'heure est venue de déclarer carrément à M. Gurnaud que son bloc enfariné ne nous dit rien qui vaille et que nous la repoussons avec la dernière énergie. Inutile d'y mettre des mitaines, d'y aller par quatre chemins, qui nous mèneraient droit à Rome tous les quatre. Non, non et trois fois : non ! Les républicains ne sauraient tolérer que les chefs de famille aient le droit de nommer eux-mêmes les délégués cantonaux chargés de surveiller l'enseignement donné dans les écoles, et surtout d'espionner les instituteurs et les institutrices laïques.

Dans les trois quarts des communes de France, soyez-en persuadés, c'est le curé qui deviendrait le maître, le contrôleur, l'inspirateur du soi-disant conseil cantonal et, quand la chose ne se produirait que dans une seule des 37.000 communes de France, cela doit suffire pour que le projet de M. Gurnaud soit rejeté sans autre explication par le parti républicain. Et puis, voyons ! il ne faut pas non plus raconter toutes ces histoires.

Dans la plupart, dans la majorité des communes, elle existe en réalité, cette collaboration étroite, cordiale, affectueuse, entre le maître et les parents des enfants. Dans leurs conférences pédagogiques, les inspecteurs primaires ont d'ailleurs toujours recommandé aux maîtres de visiter les parents, de les tenir au courant des progrès et des aptitudes particulières de leurs enfants « afin de se ménager l'utile concours qu'ils peuvent apporter à l'instituteur ».

Nous pourrions multiplier les preuves de cette harmonieuse entente. Voulez-vous lire cette circulaire autographiée, que M. Dupont, instituteur à Montargis, adressait aux parents de ses élèves :

> ... Monsieur (ici le nom des parents).
>
> Dans l'impossibilité matérielle où je me trouve, à mon regret, de pouvoir rendre visite à tous les parents de mes élèves, je vous prierais de bien vouloir répondre aux questions posées ci-dessous. L'entente entre la famille et l'école produit toujours les plus heureux résultats ; la confiance réciproque tourne à l'avantage de l'éducation.
>
> Je n'ai pas besoin de vous dire que ce sera toujours avec le plus grand plaisir que je recevrai les parents qui viendront m'entretenir de leurs enfants. Ne craignez donc pas de me déranger.
>
> Recevez, monsieur, l'assurance de mon plus cordial dévouement.
>
> Le directeur de l'école,
> DUPONT.

Cette circulaire est suivie du questionnaire que voici :

> 1. Êtes-vous satisfait de la conduite de votre fils ?
> 2. Comment peut-on agir sur son caractère ?
> 3. Se hâte-t-il de partir à l'école tous les matins ?
> 4. Êtes-vous satisfait de son travail à l'école ?
> 5. En quoi remarquez-vous qu'il n'avance pas assez ?
> 6. Étudie-t-il ses leçons tous les soirs à la maison ?
> 7. Fait-il les devoirs qu'on lui donne à la maison ?
> 8. Pouvez-vous l'aider dans ce travail ? surveiller son application ? la tenue de son cahier ?
> 9. Pouvez-vous vous assurer chaque jour que les leçons sont sues parfaitement et comprises, et les devoirs faits avec soin ?
> 10. Quelle amélioration proposeriez-vous ?
> 11. Pouvez-vous accompagner votre fils aux conférences du soir ?
>
> Inscrire les réponses sur les deux pages ci-après.
>
> Prière de me faire prévenir lorsque l'enfant doit manquer l'école, en m'indiquant exactement le motif de l'absence.
>
> Bien veiller à ce qu'il n'arrive pas en retard.

M. Dupont, de Montargis, a de nombreux imitateurs. Plus l'instituteur demandera aux parents des élèves de seconder ses efforts, plus souvent il les verra, causera avec eux, gagnera leur confiance, davantage aussi s'élèvera le niveau de son école, de son enseignement et de son influence.

Mais, de grâce, ne faites pas intervenir nous ne savons quel scrutin, nous ne savons quelle urne électorale, nous ne savons quelles compromissions locales autour des conseils cantonaux élus que préconise M. Gurnaud.

Souvenez-vous de la duplicité des Grecs, qui, pour s'emparer de Troie, inventèrent le fameux cheval de bois dans les flancs duquel ils avaient introduits l'élite de leurs guerriers. Le projet de M. Gurnaud nous fait penser à cette machine de guerre.

Le truc est percé à jour. Les républicains ne se laisseront pas prendre aux ruses trop grossières des ennemis de notre école laïque.

Voire mèche, M. Gurnaud, est éventée.

Léon ROBELIN.

DERNIÈRE HEURE
(NOS DÉPÊCHES)

Les Coulisses Parlementaires

LES GRANDES COMMISSIONS DE LA CHAMBRE

Une proposition de la Gauche Radicale

Paris, 16 juin.

Le groupe de la Gauche Radicale a confié à une commission composée de MM. Lauraine, Gioux, Abel Ferry, Maunoury, Morel, Cels, Fournol, le soin d'enregistrer une proposition de modifications au règlement en vigueur, pour la nomination des grandes commissions.

Cette proposition consistera à faire nommer ces commissions au scrutin de liste et à porter le nombre des commissaires de 33 à 44, aux termes d'un amendement de M. Gioux. Lorsque la demande en sera faite par 40 membres, la Chambre pourrait adjoindre à la grande Commission, saisie d'un projet ou d'une proposition de loi, un commissaire par bureau.

Cette méthode aurait aux yeux de l'auteur de l'amendement, l'avantage de permettre d'adjoindre certaines compétences au sein des commissions.

UNE DE PLUS

M. Mille interpellera sur la réforme administrative

Paris, 16 juin.

M. Molle, député socialiste unifié de l'Hérault, vient d'adresser au président du conseil, une lettre, l'avisant de son intention de l'interpeller sur la réforme administrative proposée par le Gouvernement, et sur les mesures que celui-ci compte prendre pour protéger les communes contre l'arbitraire des préfets.

Son interpellation sera jointe à celles actuellement en discussion.

La vérification des pouvoirs

Paris, 16 juin.

Les élections de MM. Andrieux, à Forcalquier; Périer, à Grenoble, Gontaut-Biron, à Pau, et Cuny, à Épinal, ont été validées par leurs bureaux respectifs.

L'aviation

Blériot vole d'Issy à Vincennes

D'après un ordre du colonel Estienne, arrivé inopinément, Louis Blériot, qui accomplit actuellement une période de treize jours, s'est élevé ce matin, à 4 h. 15, du terrain d'Issy-les-Moulineaux pour se rendre au polygone de Vincennes, où il a atterri à 4 heures 35.

Autre chute d'aviateur

Pau, 16 juin.

L'aviateur Verliac, sur un aéroplane « Antoinette », a passé brillamment ce matin la première épreuve pour le brevet de pilote.

L'aviateur Ruchonnet vole ensuite pendant deux tours de piste. Puis le lieutenant russe Piatzowsky, qui volait à 30 m. d'altitude, ayant effectué un virage trop court, essaya de rectifier sa position, mais par suite d'un mouvement trop brusque, il fut précipité à terre. L'appareil fut brisé, mais l'aviateur ne reçut heureusement que quelques contusions.

Le lieutenant russe Mulziawich réussissait pendant ce temps, deux vols de 10 kilomètres chacun.

La semaine d'aviation de Reims

Paris, 16 juin.

Le président du Conseil a reçu aujourd'hui une délégation du comité d'aviation de Reims, accompagnée de M. Léon Bourgeois.

Cette délégation, composée de MM. Vallé, Péchadre, Lenoir, Montebello, Huguenin, Drelon et de Polignac, venait inviter M. Briand à assister en même temps que M. Fallières, à la grande semaine d'aviation du 6 juillet prochain.

Il est probable d'ailleurs que tous les ministres se rendront à cette solennité sportive.

La succession de M. Augagneur
A MADAGASCAR

Paris, 16 juin.

C'est dans l'un des prochains conseils des Ministres, que le gouvernement procédera à la désignation du successeur de M. Augagneur, comme gouverneur général de Madagascar.

A l'heure actuelle, aucune décision définitive n'a encore été prise à ce sujet.

Les inondations

EN ALLEMAGNE

Mulhouse, 16 juin.

La crue du Rhin a détruit le pont d'Huningue. Vingt-cinq hommes qui travaillaient sur une dizaine de bateaux, au pont de Neuremberg, ont, d'autre part, été emportés par le courant.

Fort heureusement ils furent sauvés à une dizaine de kilomètres plus loin.

La circulation sur les deux ponts sera complètement interrompue pendant plusieurs semaines.

EN AUTRICHE

Vienne (Autriche), 16 juin.

Les inondations ont causé d'énormes dommages en Autriche. On signale déjà 130 personnes qui ont péri dans les eaux, dans le Tyrol et le Vorarlberg.

Les communications par chemin de fer sont interrompues ; les récoltes sont perdues.

EN SERBIE

Belgrade, 16 juin.

Les rivières qui ont débordé dans le Pojarevas décroissent rapidement. On trouve beaucoup de victimes qui ont été surprises par les eaux pendant leur sommeil.

Plusieurs bataillons du génie se trouvent sur les lieux.

Des secours en argent sont envoyés de Belgrade.

EN SUISSE

De nombreux morts

Berne, 16 juin.

Les télégrammes qui parviennent de la Suisse centrale et de la Suisse orientale annoncent de nombreuses victimes causées par les inondations : trois personnes ont été tuées à Untarau, par suite d'un éboulement d'une filature.

Dans le canton Dheguéville, un éboulement a causé la mort d'une personne et deux enfants se sont noyés.

On signale de nombreux morts dans le canton de Glaris et de Berne.

Des ponts ont été emportés sur le Rhin ; dans le canton de Glaris, un village a été détruit en partie ainsi que des ponts et des routes; les communications par chemins de fer sont interrompues.

L'éclairage au gaz est supprimé à Switz.

La circulation sur la ligne du Gothard étant interrompue, le train de luxe Gênes, Hambourg via Lucerne a été détourné par la voie du Simplon.

L'élection législative
DU XVe ARRONDISSEMENT DE PARIS

Paris, 16 juin.

La Fédération des Comités Républicains du 15e arrondissement, a décidé à l'unanimité, dans sa réunion de samedi dernier, de maintenir la candidature de M. Bertrand d'Arnon, qui se présentera comme républicain et surtout comme candidat de la R. P.

D'autre part, on apprend que la candidature de M. Chérioux sera présentée par les comités radicaux.

On sait que les socialistes unifiés ont décidé de présenter M. de Pressensé, qui n'a pas été élu à Lyon.

Le recours en grâce de Liabeuf

Paris, 16 juin.

La Commission des grâces s'est réunie ce matin au Ministère de la Justice. Parmi les recours adressés au Chef de l'État, nous croyons savoir que la Commission a été appelée à examiner celui qui a été formé en faveur de Liabeuf.

Par déférence pour le Président de la République, l'avis de la Commission des Grâces sera tenu secret.

Le sixième Congrès Hippique

Paris, 16 juin.

Cet après-midi s'ouvre le sixième congrès hippique de Paris, tenu sous le patronage du Ministre de l'Agriculture et sous la présidence effective de M. Émile Loubet.

Cette réunion sera suivie samedi d'un banquet présidé par M. Ruau, au cours duquel la Coupe d'Honneur de la Société Nationale d'encouragement à l'Agriculture sera remise à M. Loubet, pour le récompenser « des services éminents par lui rendus à l'Agriculture et à l'élevage national. »

Feuilleton du 17 Juin 1910. — N° 74

La Conquête de Paris

PAR CAMILLE DEBANS

Thérèse, elle-même, en grande tenue, avait voulu pénétrer jusqu'au baron, en se présentant à la banque des Deux-Mondes. Mais sans doute on avait donné son signalement à l'huissier de service qui l'éconduisit en lui disant que de Mainz était à Londres.

Folle de colère, elle jura que le baron se repentirait de la traiter ainsi et elle se mit à le traquer tant qu'elle put, mais de tout un long mois elle ne parvint pas à mettre la main sur cet homme qui était partout et qui néanmoins paraissait introuvable. Elle ne réussirait donc pas.

Perdrigeard était furieux. Il lui montait au cerveau des envies folles d'aller prendre le baron par les cheveux et de lui dire sans façon :

— [illegible] Mlle Champdor.

[illegible]

— Ah ! Ah ! [illegible]

[illegible]

reparlait la Malvignan, ce sera au bout d'un mois.

— Je t'en souhaite ! fit Perdrigeard irrévérencieusement. Dans huit jours, le baron sera marié, et vous irez pleurer dans le sein de Mme Caressal.

— Laissez-moi donc tranquille. Dans huit jours, si M. Leval aime Mlle Champdor, il pourra l'épouser à son aise ; vous verrez.

— Vous vendez la peau de l'ours, ma chère.

— Ah ! taisez-vous. Tenez, vendredi dernier, je me suis déguisée en homme pour aller à la Bourse.

— Et que faire, mon Dieu ?

— Je voulais prendre Michel par les moustaches et le ramener avec moi.

— Oh ! vous n'auriez pas réussi.

— Pourquoi ?

— Le baron aurait résisté.

— Alors j'aurais ameuté les braillards qui flânent sous le péristyle du monument et, devant tous, j'aurais adressé un petit discours à M. de Mainz.

— Ah ? ah ! et pourquoi ne prononcez-vous pas ce petit discours pour moi tout seul qui le goûterais autant que les messieurs du quatre et demi et de l'amortissable.

— Parce que je ne renonce pas à voir le baron s'incliner devant les bonnes raisons que j'ai à lui donner, et qu'alors je n'aurai aucun intérêt à lui être désagréable.

— Vous me faites l'effet de ces chasseurs au lion qui priaient Dieu de ne pas rencontrer le gibier.

— Vos plaisanteries ne m'atteignent pas.

— Dans huit jours, elles vous atteindront. Le baron de Mainz se mariera, sans votre [illegible]

— [illegible]

— Des mots, des mots, des mots... voilà quinze jours que vous parlez et que vous n'agissez pas.

— Ah ! vous trouvez !

— Oui, ma chère, et tous ceux que cela peut intéresser sont de mon avis.

— Voulez-vous parier, que ce soir même, j'aille le réclamer chez M. Champdor où il doit dîner ?

— Je vous en défie.

— Il ne faudrait pas répéter ce mot-là deux fois.

— Je vous en défie encore et toujours. Pour accomplir un pareil acte de vigueur, il faudrait une gaillarde autrement trempée que vous ne l'êtes.

— Vous croyez ?

— J'en suis sûr.

— Eh bien ! vous verrez, s'écria Thérèse en se levant brusquement et en tendant les bras vers Perdrigeard en un geste de comédienne.

— Vous avez tort de vous engager de la sorte, rien ne viendra troubler la sérénité du baron.

Thérèse Malvignan, poussée peu à peu par l'ancien entrepreneur, en était arrivée à l'exaspération.

— Vous m'avez défiée ; vous avez eu tort. Il ne faut jamais défier les fous.

— C'est vrai, mais je vous crois très sage.

— A quelle heure dîne-t-on chez M. Champdor ?

— A sept heures et demie, je pense.

— C'est bien. En ce cas, à huit heures, il y a chance de trouver tout le monde à table.

— Probablement.

— Voulez-vous venir avec moi ?

— Pourquoi faire ?

— Pour vous assurer que je suis une gaillarde suffisamment trempée.

Perdrigeard réfléchit un instant. La Malvignan reprit :

— Vous pouvez être certain que je ferai les choses comme il faut. D'ailleurs, nous rendrons service à tant de gens en empêchant ces noces stupides, que nous pourrons nous vanter d'avoir fait œuvre pie.

— N'importe, dit Perdrigeard, j'aimerais mieux ne pas en être. Et pourtant, je serais bien aise de tout voir.

— Eh bien, mon cher je vais vous indiquer un moyen simple de n'avoir aucune responsabilité. Précédez-moi de quelques instants et insistez pour voir Michel.

— Mais on ne voudra pas le déranger.

— Probablement. Vous direz alors qu'il s'agit pour le baron de vie ou de mort.

— Oh ! c'est un peu gros...

— J'arriverai sur ces entrefaites et je forcerai la porte. Et quand l'événement aura eu lieu, vous pourrez déclarer que vous veniez prévenir de Mainz de ce qui l'attendait.

Le gros Perdrigeard, avec son air gauche et sa bonne face, ne manquait ni d'audace ni d'adresse. La proposition le tenta.

— Soit, dit-il, dans ces termes, j'accepte l'aventure.

XXVI

Le Scandale

Il était huit heures cinq quand la Malvignan, très élégamment parée, se présenta chez M. Champdor.

Déjà Perdrigeard l'y avait précédée de deux minutes à peine, et il parlementait avec un domestique quand elle survint.

— Où est M. le baron de Mainz ? demanda-t-elle avec autorité.

— Là ! vous voyez ! s'écria l'ancien entrepreneur, voilà ce que je craignais !

Le domestique restait interdit. Il voulut prétendre que le baron n'était pas visible. Mais Thérèse lui coupa la parole et lui ordonna, sur un ton qui n'admettait pas de réplique, d'aller chercher M. de Mainz, et à l'instant. Le valet, subjugué, obéit.

Mais au moment où celui-ci ouvrant la porte, pénétrait dans la salle à manger, Thérèse, avec une incroyable audace, le poussa vivement et y entra avec lui.

Est-il besoin de dire que l'émotion fut grande à cette table où étaient assises vingt ou vingt-cinq personnes.

Michel de Mainz très troublé fit un signe à Champdor. Celui-ci furieux, se dressa et tendant la main :

— Joseph, dit-il, reconduisez madame, de gré ou de force.

— Si Joseph se permet la moindre inconvenance à mon égard, répondit la Malvignan, je lui jette à la figure une bouteille de vitriol que j'ai dans ma poche.

Cette fois, Thérèse produisit un effet comme elle n'en avait jamais obtenu sur la scène. Joseph se tint à distance respectueuse ; les dames se levèrent avec effroi et firent mine de s'enfuir. Le baron devint livide et Champdor fut pris d'une véritable peur qui lui coupa la parole.

Pendant ce brouhaha, la Malvignan se penchant à l'oreille de Michel, lui dit à voix basse :

— Tu viens avec moi tout de suite et tu m'épouses dans quinze jours.

Le baron tenait la fortune à sa portée et n'avait point envie d'y renoncer. Quoiqu'il fût vraiment épouvanté, il ne consentit pas à lâcher sa proie.

— Cette femme, dit-il, que je connais, mesdames et messieurs, mérite une grande pitié. Elle est revenue récemment de l'étranger avec la tête totalement dérangée. Qu'on n'ait contre elle aucune colère ; qu'on ne lui en veuille même pas. Quand son accès sera passé, elle s'en ira d'elle-même.

Thérèse comprit le péril d'une semblable accusation, mais elle n'en parut pas autrement inquiète.

— Soit, donc, dit-elle, laissez alors parler la folle.

Il régnait une grande émotion chez tous les convives, qui, pour la plupart avaient quitté la table. La Malvignan put se pencher de nouveau à l'oreille de Michel et lui dire :

— Encore une fois, veux-tu m'épouser ?

— Non, répondit-il brutalement, jouant le tout pour le tout.

La chanteuse se redressa.

— Monsieur Champdor, dit-elle, vous avez la naïveté de vouloir donner votre fille à cet homme. Vous êtes fier peut-être d'avoir pour futur gendre un baron. Eh bien ! écoutez-moi...

Thérèse s'arrêta une minute. Elle jeta un regard interrogateur à Michel, regard qui signifiait clairement : « quitte cette maison avec moi et je me tais. Mais le baron, qui ne se doutait pas que la Malvignan le connût aussi bien, lui répondit par un coup d'œil de mépris.

— Cet homme, reprit-elle alors, n'est pas plus baron que vous et que moi. Cet homme n'est pas Russe, cet homme n'est pas noble, cet homme s'est moqué...

Juliette et sa grand'mère poussèrent en même temps un soupir de satisfaction.

(*A suivre*).

CHOCOLAT
DELESPAUL-HAVEZ
[illegible]
PAR SA QUALITÉ ET SA FRAICHEUR
95, rue Nationale, Lille.